



Du 30 juillet 2010 à 14 h. au 2 août 2010 à 20

### Gironde

#### PERIODES

Date	vendredi 30 juillet		samedi 31 juillet				dimanche 1 août				lundi 2 août			
Heure légale	après-midi	soirée	nuit	matin	après-midi	soirée	nuit	matin	après-midi	soirée	nuit	matin	après-midi	soirée
Vent moyen														
Température														
Pluie														

Condition météo favorable-critère : [pluies faible par période] et [vent moyen < 20 km/h] et [température inférieure à 28 dg]

#### Commentaire sur les critères et Tendances à 7 jours:

Temps sec et chaud jusqu'à dimanche; des averses localement orageuses sont possibles dimanche après-midi et en soirée.

Sec et très nuageux lundi.

Ciel variable mardi avec de larges éclaircies; mercredi, le soleil domine (T mini: 13 à 17Dg, T maxi: 22/25 mardi, 25/27 mercredi).

Jeudi et vendredi, très nuageux avec peut-être qqs gouttes; retour d'éclaircies en fin de période ( T mini: 14 à 17 dg, Tmaxi: 26 à 31 dg).

Indice 4/5 pour les 4 jours.

**Autres phénomènes** (pluie>20 mm en 24 ou 48 h, grésil, risque de grêle, gelée, ...):

Vent moyen	< 20 km/h	< 20 km/h avec raf > 40 km/h	> 20 km/h généralisé sur la période
Température	< 28 dg	voisine de 28 à 30 dg	> 30 dg



Du 30 juillet 2010 à 14 h. au 2 août 2010 à 20

**Gironde**

	<b>Pluie</b>	Pas de pluie ou risque faible	Risque faible de pluie <b>mais</b> averses localisées intenses	Pluie significative durable sur la période
--	--------------	----------------------------------	--	---

## Gironde

### Explications concernant le « BULLETIN D'AVERTISSEMENT METEOROLOGIQUE »

Ce bulletin est destiné aux exploitants viticoles. L'objectif est de fournir les plages de traitement optimales pour la planification et l'application des traitements phytosanitaires.


Bien que ces derniers n'aient pas tous les mêmes exigences climatiques, l'approche suivante a été utilisée :

Les conditions météorologiques d'application des produits sont considérées comme **favorables** lorsqu'elles sont réunies ainsi :

- **Vitesse moyenne du vent inférieure à 20 km/h.** Il s'agit du vent moyenné sur 10 minutes, pas des rafales (la réglementation indique « 3 beaufort », c'est à dire 19 km/h maxi). En effet, au-delà, il y a un risque de dissémination du produit hors de la parcelle.
- **Températures sous abri pas trop élevées,** inférieures à environ 28 à 30 degrés. Au-delà, certains produits peuvent être toxiques pour la vigne (ex.Soufre) et les risques de volatilisation des produits sont importants.
- **Cumuls de pluie non significatifs** pour cette période, pour laisser le temps d'agir au produit le temps de pénétrer et se mettre à l'abri du lessivage (produits systémiques et pénétrants).

Lorsque toutes ces conditions favorables prévues sont réunies, la période chronologique correspondante est en vert. 

Lorsqu'une ou plusieurs de ces conditions prévues sont voisines des limites des critères, la période chronologique correspondante est en jaune. 

Lorsqu'une ou plusieurs de ces conditions prévues sont hors critères, la période chronologique correspondante est en rouge. 

Pour les produits de contact, un autre critère souvent utilisé est un cumul de pluie supérieur à 20 millimètres depuis le dernier traitement, nécessitant souvent de le refaire.

#### **Périodes chronologiques approximatives en heures légales :**

**Nuit :** 02h à 08h

-

**Matin :** 08h à 14h

-

**Après-midi :** 14h à 20h

-

**Soirée :** 20h à 02h

**Contacts :** [jean.congnard@meteo.fr](mailto:jean.congnard@meteo.fr) (Délégué départemental) [claudio.pomares@meteo.fr](mailto:claudio.pomares@meteo.fr)